

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA⁽¹⁾. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non. »

PERFORMANCE MONDE AVENIR 2025

Code ISIN PART RC : FR0013439965
CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Crédit Mutuel Alliance Fédérale
FIA ⁽¹⁾ soumis au droit français
NON GARANTI EN CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Le FIA (1) est un Fonds d'investissement à vocation générale classé « fonds à formule » qui présente un risque de perte en capital à son échéance, si l'indice STOXX® Global ESG Leaders Select 50 EUR, dividendes non réinvestis (ci-après « l'Indice ») est en baisse par rapport à son niveau initial. Le porteur peut alors perdre jusqu'à 15% de son capital initialement investi (2).

La Valeur Liquidative Initiale est définie comme étant la valeur liquidative du 20 décembre 2019.

La Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale impactée de la performance de la formule, telle que définie ci-après :

Le Niveau Initial de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 20 décembre 2019.

Le Niveau Final de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'indice le 3 juin 2025.

La performance finale de la formule sera égale à la performance finale de l'indice dans la limite de -15% à la baisse et de 60% à la hausse :

Si l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, la perte en capital du porteur sera limitée à 15%, soit un TRA minimal de -2,92%.

Si l'Indice est en hausse par rapport à son Niveau Initial, le porteur bénéficiera de la hausse de l'Indice jusqu'à 60%, soit un TRA maximal de 8,96%.

De plus, si à une date d'observation annuelle(3) l'Indice est en hausse de 20% ou plus par rapport à son Niveau Initial, la performance minimale garantie à l'échéance finale du FCP sera de 20%, quelle que soit l'évolution ultérieure de l'Indice, soit un TRA de 3,38%. La performance finale de la formule sera dans ce cas égale à la performance finale de l'indice avec un minimum de 20% et toujours plafonnée à 60% à la hausse.

La Valeur Liquidative Finale du FCP sera égale à la Valeur Liquidative Initiale impactée de la performance de la formule.

La Valeur Liquidative Finale et le remboursement des porteurs de parts sont fixés au 12 juin 2025.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds conclura des contrats d'échange (swaps) de performance, dont des swaps sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré avec un (des) établissement(s) de crédit, avec lequel (lesquels) il échange la performance des actifs investis en actions CAC 40 contre la performance de la formule.

L'indice STOXX® Global ESG Leaders Select 50 EUR est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions internationales. Les actions entrant dans la composition de l'indice sont sélectionnées parmi les actions composant l'indice STOXX Global ESG Leaders Index et sont choisies pour leur faible volatilité et le rendement de leurs dividendes. L'investisseur ne bénéficie toutefois pas des dividendes détachés par ces actions alors qu'ils peuvent représenter une part importante de l'éventuelle performance du panel.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : 5 ans, 5 mois et 23 jours jusqu'au 12 juin 2025.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à la durée de placement recommandée ci-dessus.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription sont reçus chez le dépositaire jusqu'au 14 décembre 2019 avant 18 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du vendredi 20 décembre 2019. Au-delà de la valeur liquidative du 20 décembre 2019, le fonds sera fermé à la souscription.

Les ordres de rachat sont centralisés le mercredi à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jeudi.

La valeur liquidative est calculée chaque jeudi à l'exception des jours fériés ou de fermeture de Bourse de Paris.

Avantages pour le porteur	Inconvénients pour le porteur
<ul style="list-style-type: none">- A l'échéance le porteur de parts profite de la hausse de l'Indice dans la limite d'une hausse de 60%, soit un TRA de 8,96%.- Si à une date d'observation annuelle la performance de l'indice est de 20% ou plus, la performance finale du FCP sera de 20% minimum, quelle que soit l'évolution ultérieure de l'Indice.- La perte en capital est limitée à 15% soit un TRA de -2,92%. En cas de forte baisse de l'Indice à la date d'observation finale le porteur de parts est assuré de récupérer au moins 85% de son capital initialement investi⁽²⁾.	<ul style="list-style-type: none">- Le capital n'est pas garanti, si à l'échéance l'indice est en baisse la perte en capital sera égale à la baisse de l'Indice, dans la limite d'une perte maximale de 15%, soit un TRA de -2,92%.- Le porteur ne bénéficie pas de la hausse intégrale de l'indice si cette dernière est supérieure à 60%, la performance est ainsi plafonnée et le TRA maximum sera de 8,96%.- Seul le porteur qui conserve ses parts jusqu'à la date d'échéance finale bénéficie de la formule.- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

(1) FIA (Fonds d'investissement alternatif) est la nouvelle terminologie applicable aux FCP non coordonnés de droit français depuis le 27/07/2013.

(2) Hors commission de souscription (1,5% du montant investi sur la VL du 20/12/2019).

(3) Dates d'observations annuelles de l'Indice en clôture : 21/01/2021, 23/02/2022, 28/03/2023, 30/04/2024, 03/06/2025.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :



Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. Il n'est pas pertinent en cas de rachat en cours de vie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

Ce fonds est classé en catégorie « 3 », caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'indice. Ce niveau est représentatif du risque maximal supporté par le porteur de parts.

La catégorie « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

GARANTIE OU PROTECTION

Le capital n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
néant

SCENARII DE PERFORMANCE

Il s'agit d'exemples présentés pour illustrer la formule. Ils ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait arriver. Ces différents scénarii ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

Contexte d'investissement : Le porteur investit 100 euros nets dans le fonds, le 20 décembre 2019. La commission de souscription est de 1,50% du montant investi soit 1,50 euros. L'investissement initial s'élève donc à 101,5 euros (100 euros + 1,5 euros de commission). Le rendement annualisé d'un placement sans risque calculé au 13/09/2019 pour une échéance le 12/06/2025 ressort à -0,51% (taux sans risque estimé). Il est interpolé à partir des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) zéro coupon d'échéances les plus proches de la maturité du fonds, à savoir l'OAT zéro coupon Mai 2025 (FR0011461417) et l'OAT zéro coupon Juin 2025 (FR0013234481).

Scénario Défavorable

	STOXX® Global ESG Leaders Select 50 EUR	soit une performance de	Performance minimale du fonds à l'échéance
20/12/2019	100,00	-	
21/01/2021	111,34	11,34%	-15,00%
23/02/2022	119,32	19,32%	-15,00%
28/03/2023	114,79	14,79%	-15,00%
30/04/2024	55,66	-44,34%	-15,00%
03/06/2025	58,51	-41,49%	-15,00%
			Performance Monde Avenir 2025
- Performance finale de l'Indice			-41,49%
Perte en capital potentielle du fonds			-15,00%
Performance maximale du fonds			60,00%
- Performance finale du fonds			-15,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)			85,00 €
- Taux de rendement actuariel du fonds			-2,92%

Le 23/02/2022, la performance de l'indice est proche de 20% mais ne l'atteint pas. En conséquence la perte potentielle à l'échéance peut aller jusqu'à 15%.

Le Niveau Final de l'Indice est de 58.51, soit une baisse de 41.49% par rapport à son Niveau Initial. Le porteur subit donc une perte en capital. La baisse de l'indice étant supérieure à 15%, la perte en capital est limitée à 15%.

Pour 100 euros nets investis, à l'échéance du fonds, le porteur récupère 85 euros, soit un TRA de -2,92%.

Scénario Médian

	STOXX® Global ESG Leaders Select 50 EUR	soit une performance de	Performance minimale du fonds à l'échéance
20/12/2019	100,00	-	
21/01/2021	81,34	-18,66%	-15,00%
23/02/2022	111,32	11,32%	-15,00%
28/03/2023	104,79	4,79%	-15,00%
30/04/2024	125,66	25,66%	20,00%
03/06/2025	116,51	16,51%	20,00%
			Performance Monde Avenir 2025
- Performance finale de l'Indice			16,51%
Performance minimale du fonds			20,00%
Performance maximale du fonds			60,00%
- Performance finale du fonds			20,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)			120,00 €
- Taux de rendement actuariel du fonds			3,38%

Jusqu'à la 4^e date d'observation les performances de l'Indice sont inférieures à 20%, la perte potentielle pour le porteur peut donc aller jusqu'à 15%. Le 30/04/2024, la performance de l'Indice est supérieure à 20%, dès lors il n'y a plus de risque potentiel de perte à l'échéance et la performance minimale définitivement acquise est de 20%.

Le niveau de l'Indice, le 03/06/2025, est de 116,51, soit une hausse de 16,51% par rapport à son Niveau Initial. Cette performance est inférieure à 20% mais la performance finale de 20% reste acquise au FCP puisque l'Indice avait progressé de plus de 20% le 30/04/2024.

Pour 100 euros nets investis à l'échéance du fonds, le porteur récupère 120 euros, soit un TRA de 3,38%.

Scénario Favorable

	STOXX® Global ESG Leaders Select 50 EUR	soit une performance de	Performance minimale du fonds à l'échéance
20/12/2019	100,00	-	
21/01/2021	123,12	23,12%	20,00%
23/02/2022	133,26	33,26%	20,00%
28/03/2023	154,13	54,13%	20,00%
30/04/2024	170,89	70,89%	20,00%
03/06/2025	185,97	85,97%	20,00%

	Performance Monde Avenir 2025
- Performance finale de l'Indice	85,97%
Performance minimale du fonds	20,00%
Performance maximale du fonds	60,00%
- Performance finale du fonds	60,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	160,00 €
- Taux de rendement actuariel du fonds	8,96%

Dès la première date de constatation annuelle, la performance de l'Indice est supérieure à 20%. La performance minimale définitivement acquise à l'échéance du FCP sera donc de 20%.

Le niveau de l'Indice au 03/06/2025 est de 185,97, soit une hausse de 85,97% par rapport à son Niveau Initial. La performance étant plafonnée à 60%, l'investisseur ne bénéficierait pas de la hausse de l'indice au-delà de 60%, la performance finale du FCP est alors de 60%. Sa participation à la performance de l'indice n'est donc que partielle

Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 160 euros, soit un TRA de 8,96%.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PONCTUELS PRELEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1,50% TTC
FRAIS DE SORTIE	4% dont 2% acquis au fonds sur les valeurs liquidatives du 26/12/2019 au 05/06/2025
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du fonds au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais de sortie.	
FRAIS PRELEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	0,77% TTC (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création de la part. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce fonds disponible sur le site internet www.cm-cic-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

DATE DE CREATION DU FONDS : 20 décembre 2019

Libellé de création : euro

INFORMATIONS PRATIQUES :

Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FONDS (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CM - CIC ASSET MANAGEMENT

Service Marketing et Communication
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL : Le fonds est éligible au PEA.

Ce FIA est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/12/2019.